

Les travaux maritimes :
l'entretien et la réhabilitation du domaine public maritime (DPM) :
Un enjeu majeur du Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon est le résultat de phénomènes de transport hydro-sédimentaires. Le maintien de l'hydraulique et de certaines fonctionnalités passent ainsi par des interventions sur le milieu : dragage des chenaux et des ports, désensablement de certains bancs, réensablement des plages, réhabilitation de zones de friches ostréicoles, entretien des gisements sauvages, balisage des chenaux...

Relevées comme enjeu majeur pour le Bassin d'Arcachon, ces actions de restauration de l'hydraulique et de la réhabilitation du DPM ont mobilisé un large partenariat dans le cadre du **volet « Littoral » des deux précédents Contrats de Projets Etat Région (CPER).**

Elles sont indispensables tant à l'activité ostréicole qu'à la navigation, mais aussi, à l'équilibre environnemental du bassin et à son image.

Le SIBA et le CRCAA ont été particulièrement actifs sur ces thématiques en y dédiant annuellement des moyens techniques importants dans le cadre de leurs pôles maritimes, chacun selon ses compétences mais également par actions conjointes.

<p style="text-align: center;"><u>CRCAA</u></p> <p><i>L'Estey, Navire dévaseur du CRCAA équipé d'un bull marinisé est actif depuis 1993.</i></p> <p><i>Nettoyage annuel de 18 hectares de DPM en 2014</i></p>		
<p style="text-align: center;"><u>SIBA</u></p> <p><i>Actions de dragage, de balisage, d'études et de surveillance</i></p> <p><small>(crédit photo : SIBA)</small></p>		

Dans son rapport d'expertise de 2009, le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)¹** préconisait une prise en compte globale des enjeux et des moyens pour une meilleure planification et complémentarité des actions et évoquait l'implication du futur **Parc Naturel Marin**.

C'est une problématique sur laquelle la mobilisation de l'ensemble des acteurs est indispensable pour définir des objectifs partagés et mettre en œuvre les actions efficaces et adaptées.

L'état des lieux réalisé par la mission d'étude montre bien la complexité des sujets. Si l'on prend l'exemple des massifs huîtres, d'un côté, ils contribuent à la reproduction et à la richesse biologique du Bassin, d'un autre, ils entraînent une sédimentation accrue des zones internes et une charge trophique concurrente. L'ampleur actuelle du phénomène pose aussi la question des moyens adéquats à mettre en œuvre.

La première orientation que nous avons souhaitée pour le PNM est de **développer la connaissance de ces phénomènes pour aider aux discussions et prises de décisions.**

Nous serons aussi amenés à définir des finalités en lien avec des interventions d'entretien du DPM au travers de l'ensemble des autres orientations.

1° Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;

2° Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du bassin et de son ouvert pour les oiseaux ;

3° Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;

4° Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment de la pêche et de la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;

5° Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;

6° Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;

7° Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Il nous semble alors opportun de constituer une commission dédié aux travaux maritimes :

- ➔ nous avons besoin de disposer du même niveau de connaissances afin de définir ce que nous souhaitons à 15 ans pour le Bassin d'Arcachon
- ➔ nous avons aussi des choix à faire à court terme sur les actions déjà opérationnelles

¹ BRGM 57113 FR, octobre 2009, lignes directrices des travaux à entreprendre dans le cadre du grand projet littoral (CPER 2007-2013)

Relevé de décisions

Bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon du 10 juillet 2015

Présents :

Mme Dominique Christian (Sous-préfecture)
M. Michel Duvette (Direction départementale des territoires et de la mer)
M. François Deluga (Commune du Teich, Président du conseil de gestion)
M. Jean-Yves Rosazza (Commune d'Andernos les Bains)
Michel Sammarcelli (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon)
M. Olivier Argelas (Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde)
M. Olivier Laban (Comité régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine)
Mme Mireille Denechaud (Plaisance motonautique)
Mme Christine Bertrand (Comité départemental de la fédération d'études et de sports sous-marins)
M. Claude Bonnet (SEPANSO)
M. Jacques Storelli (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon)
M. Jean-François Acot-Mirande (Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon)

Agence des aires marines protégées

M. Pierre Leca
Mme Melina Roth
M. Jean-Emmanuel Rattinacannou

Ordre du jour proposé

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 17 mars 2015
- 3- Organisation du travail pour l'élaboration du plan de gestion
- 4- Avis sur des projets divers :
 - a. Commune de Lège-Cap-Ferret, conventions de superposition d'affectations
 - b. Commune de Lège-Cap-Ferret, AOT hôtel de la plage chez Magne
 - c. Commune d'Arès, AOT canalisation eaux pluviales (SIBA)
 - d. Commune d'Arès, AOT zone de mouillages et d'équipements légers
- 5- Questions diverses.

Introduction

Le président, François DELUGA, ouvre la séance et accueille les membres du Bureau.

Il présente Melina ROTH, déléguée du directeur des aires marines protégées auprès du conseil de gestion, qui est en mission pour la semaine et qui prendra ses fonctions au 1^{er} septembre.

Il indique que Melina Roth est présente notamment pour participer aux entretiens d'embauche des chargés de mission « Patrimoine naturel » et « Usages du milieu marin ». D'ores et déjà le jury de fonctionnaires s'est avéré infructueux et un jury pour les contractuels se tiendra le 16 juillet.

Il présente également Jean-Emmanuel RATTINACANNOU qui sera intégré à l'équipe du Parc pour s'occuper des aspects communication pour 1/3 de son temps : il partagera son temps avec le sanctuaire Agoa et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Il indique qu'en plus des recrutements prévus, Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission Life « Pêche à pied » viendra renforcer l'équipe qui sera donc en place au 1^{er} septembre (impliquée dans le projet Life, elle ne pourra dégager qu'1/3 de son temps à des actions spécifiques au Parc, même si son travail purement Life sera utile au Parc).

Il rappelle que le Parc ne démarrera donc effectivement qu'au 1^{er} septembre même si dès aujourd'hui des avis seront émis.

François DELUGA indique que des locaux pour l'équipe du Parc ont été trouvés au Teich ; locaux municipaux très provisoires puisque devant être rendus mi 2017. Ce délai permettra de chercher sereinement des locaux pour installer la Maison du Parc.

1 Approbation de l'ordre du jour

00 :06 :45

Le président indique que le point « approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 17 mars 2015 » ne pourra être traité car le compte-rendu n'a pas été rédigé faute d'équipe en place et par manque de temps de Pierre LECA et ses équipes. Claude BONNET regrette cela, le président lui répond qu'à l'impossible nul n'est tenu. Il est proposé que chacun envoie à Melina Roth et Pierre Leca les notes prises lors de ce bureau pour faire ultérieurement le compte-rendu.

Action	B2_1	Faire parvenir à Melina Roth et Pierre Leca les notes prises lors du Bureau du 17 mars	Tous membres du Bureau	01/09/15	Ouverte
--------	------	--	------------------------	----------	---------

Décision **L'ordre du jour, sans l'approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars, est adopté**

2 Organisation du travail pour l'élaboration du plan de gestion

00 :11 :10

Le président indique que l'objectif n'est pas de conclure en séance mais de préparer les choses pour pouvoir, au prochain conseil de gestion, décider des commissions et/ou groupes de travail et faire appel aux candidatures pour participer à ces groupes/commissions. Il rappelle que l'objectif de ces travaux est de définir un projet de territoire à 15 ans.

Pierre Leca rappelle les principes de composition des commissions et des groupes de travail et donne des exemples de ce qui s'est fait dans d'autres parcs. Une commission peut donner lieu à plusieurs groupes de travail.

La discussion est ouverte et il est souligné par tous la nécessité :

- d'avoir une transversalité dans les commissions/groupes de travail ;
- pour l'état initial de ne pas réinventer ce qui a déjà été fait soit par la mission d'étude soit par d'autres organismes (SIBA par exemple) ;

- de bien préciser dans la proposition de commissions/groupes de travail des thématiques qui y seront abordées.

Il est admis que rien ne sera figé et qu'en fonction des premiers résultats, les commissions/groupes de travail pourront évoluer et s'adapter. Il faudra également décider si les commissions et groupes de travail seront ouverts aux seuls membres du conseil de gestion ou élargis aux acteurs qui le souhaitent.

Il est demandé que chacun fasse des propositions afin de faire une synthèse au prochain Bureau et d'arrêter les choses au prochain conseil de gestion.

Il est proposé que les commissions/groupes de travail soient présidées par un membre du conseil de gestion (pas forcément membre du Bureau) et un agent de l'équipe du Parc. Le président attire l'attention des membres du Bureau sur la disponibilité nécessaire pour présider ces groupes de travail. Il y aura également un comité de pilotage pour l'élaboration du plan de gestion qui sera composé du Bureau et des présidents des commissions.

Action	B2_2	Faire parvenir à tous les membres du Bureau et à Melina Roth et Pierre Leca les propositions sur les commissions et groupes de travail afin qu'une synthèse en soit faite au prochain Bureau	Tous membres du Bureau	01/09/15	Ouverte
---------------	-------------	--	------------------------	-----------------	----------------

3 Avis sur des divers projets

00 :46 :30

Les dossiers transmis pour cette réunion du Bureau concernent des sujets assez simples mais ont été mis à l'ordre du jour à titre pédagogique.

Pierre Leca rappelle les conditions dans lesquelles les avis sont donnés, rappelle les différences entre avis simples et avis conformes, la manière dont le Parc est saisi par les services de l'État, et la nécessité de mettre en place une grille d'analyse partagée pour savoir pour quels dossiers le Parc doit être saisi.

3.1 Commune de Lège-Cap-Ferret, conventions de superposition d'affectations

01 :01 :45

Le Parc a été consulté sur six conventions de superposition d'affectation sur la commune de Lège Cap-Ferret :

- Convention n°1 : Escourre de la douane au Cap Ferret
- Convention n°2 : village de l'Herbe
- Convention n°3 : quartier des Jacquets
- Convention n°4 : quartier de Piraillan
- Convention n°5 : quartier du Canon
- Convention n°6 : quartier du Phare.

Il s'agit de régularisations de diverses occupations du DPM, le Parc a été consulté car cela se passe à l'intérieur du DPM donc dans son périmètre.

Considérant qu'il s'agit de régularisations n'ayant pas d'effets sur le milieu marin, le Bureau donne un avis favorable à ces dossiers.

Décision	Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable à l'unanimité sur les six projets de conventions de superposition d'affectations	PNMA_bur_2015_01
-----------------	---	-------------------------

À la proposition de laisser l'équipe du Parc donner un simple avis technique pour ce type de dossier, le président répond qu'il souhaite, dans un premier temps au moins, que ces dossiers soient traités

en Bureau par souci de transparence et dans un but pédagogique. Le Bureau avisera ensuite de ce qui pourra être fait pour fluidifier les avis rendus.

3.2 Commune de Lège-Cap-Ferret, AOT hôtel de la plage chez Magne

01 :05 :35

Il s'agit d'une AOT avec régularisation pour une terrasse d'hôtel sans incidence sur le milieu marin, avis favorable.

Décision	Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable à l'unanimité pour l'AOT relative à l'hôtel de la Plage « chez Magne » – commune de Lège-Cap-Ferret	PNMA_bur_2015_02
----------	---	------------------

3.3 Commune d'Arès, AOT canalisation eaux pluviales (SIBA)

01 :06 :06

Le représentant de la DDTM indique qu'il s'agit d'un dossier de régularisation administrative concernant des installations existantes et qu'il y a d'ailleurs plusieurs dizaines de dossiers de ce type en cours d'instruction. Il confirme qu'il n'y a pas eu d'étude d'évaluation des incidences (Natura2000). Compte tenu de ces éléments, et sur proposition du président, le Bureau décide à l'unanimité de ne pas émettre d'avis sur cette demande.

Décision	Le bureau du conseil de gestion décide de ne pas formuler d'avis pour l'AOT relative à la pose d'une canalisation d'eaux pluviales – commune d'Arès	-
----------	---	---

3.4 Commune d'Arès, AOT zone de mouillages et d'équipements légers

01 :08 :30

Il s'agit également d'une régularisation pour une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) qui ne conduit pas à une augmentation du nombre de mouillages. Le représentant de la DDTM indique qu'une étude d'évaluation des incidences vient d'être transmise au Parc.

Une discussion s'en suit sur les types de mouillages qui ont été ou qui pourraient être expérimentés dans le Bassin. Il est souligné que le sujet des mouillages est important pour le Bassin et reviendra souvent pour des avis. Aussi le Bureau considère qu'il ne faut pas donner d'avis sur ce sujet qui pourrait faire jurisprudence sans avoir tous les éléments pour se déterminer.

Le Bureau décide à l'unanimité de reporter son avis à sa prochaine réunion après analyse de l'étude d'évaluation des incidences.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la DDTM indique qu'il sera nécessaire de se concerter avec l'équipe du Parc quand elle sera en place pour définir une doctrine en matière de consultation du conseil de gestion et de contenu des dossiers transmis au Parc.

Décision	Le bureau du conseil de gestion décide de reporter à sa prochaine réunion l'examen de l'AOT relative à une ZMEL sur la commune d'Arès en ayant tous les éléments au dossier et notamment l'étude d'évaluation des incidences	-
----------	--	---

4 Points divers

01 :14 :20

4.1 Porcherie de Saint-Symphorien

Le président a été interpellé par plusieurs membres du conseil de gestion sur ce dossier qui concerne une autorisation d'exploiter un élevage porcin (extension de l'élevage et révisions des plans d'épandage) à Saint-Symphorien dont le plan d'épandage se situe dans le bassin versant de la Leyre. Il considère que le Parc ne doit pas rester muet sur ce dossier d'importance, susceptible d'avoir des impacts la qualité de l'eau du Bassin, et, ce, même si le Parc n'a pas été saisi officiellement pour avis (ce qui est normal puisqu'au moment de l'instruction du dossier le Parc n'existait pas).

Jacques Storelli fait remarquer qu'il avait demandé au nom de la CEBA de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la précédente réunion du Bureau, car il lui semblait également important que le Parc prenne position.

Le président demande l'accord des membres du Bureau pour écrire au préfet afin de lui faire part de l'avis défavorable du Parc pour ce projet en arguant de la nécessaire cohérence des objectifs du Parc, avec la CLE du SAGE de la Leyre qui s'est exprimée défavorablement sur ce projet.

Il est signalé que le PNR des Landes de Gascogne a aussi émis un avis défavorable à ce projet.

Après discussions, le bureau décide, à l'unanimité, de rendre un avis défavorable au projet d'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Saint-Symphorien compte tenu des positions prises par la CLE du SAGE « Leyre, cours d'eaux côtiers et milieux associés » et du PNR des Landes de Gascogne et demande au président de faire part de cette décision au préfet.

Décision **Le Bureau du conseil de gestion donne un avis défavorable au projet d'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Saint-Symphorien** PNMA_bur_2015_03

Action	B2_3	Adresser un courrier au préfet de Gironde pour signifier l'avis défavorable du Bureau du conseil de gestion au projet d'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Saint-Symphorien	Président	31/07/15	Ouverte
--------	------	---	-----------	----------	---------

4.2 Point du règlement intérieur

01 :20 :45

Olivier Laban signale que certains membres du conseil de gestion s'étonnent de la délégation qui a été donnée au Bureau lui permettant d'émettre des avis conformes. Il demande que dans le cas d'avis conforme à donner par le Bureau, les dossiers de séance soit transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion qui pourraient alors faire part aux membres du Bureau de leur avis.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une mesure de délégation appliquée dans tous les PNM. Il rappelle qu'il considère que les avis conformes ne doivent être traités que par le conseil de gestion, et que la délégation donnée ne sera utilisée que dans des cas d'exceptionnelle urgence. Dans ce cas, il retient la suggestion d'envoyer alors, à tous les membres du conseil de gestion, le dossier sur lequel doit être porté l'avis. Il est acté que le président exposera sa position lors du prochain conseil de gestion.

Décision **Le Bureau du conseil de gestion décide qu'il n'émettrait d'avis conforme que dans des cas justifiés d'extrême urgence ; dans ce cas, le dossier sur lequel l'avis est demandé sera transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion pour qu'ils puissent communiquer leur position aux membres du Bureau**

Action	B2_4	Rappeler la position du président sur l'avis conforme	Président	Prochaine réunion du conseil de gestion	Ouverte
--------	------	---	-----------	---	---------

4.3 Prochaines réunions

01 :26 :25

Prochaine réunion du conseil de gestion : le 2 octobre 2015 à Gujan-Mestras à la Maison des Associations à 14h00.

Prochaine réunion du Bureau : le 18 septembre à 14h30 dans un lieu à préciser

La séance est levée.

Tableau des actions du Bureau

	N°	Intitulé	Qui ?	Échéance	État
Action	B2_1	Faire parvenir à Melina Roth et Pierre Leca les notes prises lors du Bureau du 17 mars	Tous membres du Bureau	01/09/15	Ouverte
Action	B2_2	Faire parvenir à tous les membres du Bureau et à Melina Roth et Pierre Leca les propositions de commissions et groupes de travail afin qu'une synthèse en soit faite au prochain Bureau	Tous membres du Bureau	01/09/15	Ouverte
Action	B2_3	Adresser un courrier au préfet de Gironde pour signifier l'avis défavorable du Bureau du conseil de gestion au projet d'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Saint-Symphorien	Président	31/07/15	Ouverte
Action	B2_4	Rappeler la position du président sur l'avis conforme	Président	Prochaine réunion du conseil de gestion	Ouverte

Tableau des décisions

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour, sans l'approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars, est adopté	-
Décision	Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable à l'unanimité sur les six projets de conventions de superposition d'affectations	PNMA_bur_2015_01
Décision	Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable à l'unanimité pour l'AOT relative à l'hôtel de la Plage « chez Magne » – commune de Lège-Cap-Ferret	PNMA_bur_2015_02
Décision	Le bureau du conseil de gestion décide de ne pas formuler d'avis pour l'AOT relative à la pose d'une canalisation d'eaux pluviales – commune d'Arès	-
Décision	Le bureau du conseil de gestion décide de reporter à sa prochaine réunion l'examen de l'AOT relative à une ZMEL sur la commune d'Arès en ayant tous les éléments au dossier et notamment l'étude d'évaluation des incidences	-
Décision	Le Bureau du conseil de gestion donne un avis défavorable au projet d'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Saint-Symphorien	PNMA_bur_2015_03
Décision	Le Bureau du conseil de gestion décide qu'il n'émettrait d'avis conforme que dans des cas justifiés d'extrême urgence ; dans ce cas, le dossier sur lequel l'avis est demandé sera transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion pour qu'ils puissent communiquer leur position aux membres du Bureau	-

Conseil de gestion du PNM du Bassin d'Arcachon

Groupes de travail

Propositions du collège des associations et personnes qualifiées

Préambule : L'objectif du conseil de gestion est de préparer d'ici juin 2017 un plan de gestion valable 15 ans. La première tâche des groupes de travail sera donc de définir les finalités et sous finalités du PNM, afin de contribuer à dresser le portrait du Bassin d'Arcachon en 2030. Pour ce faire, il nous paraît souhaitable :

- De ne pas refaire le travail de préfiguration et donc de partir des 7 orientations décrites dans le décret de création du PNM.
- Pour atteindre à terme un EQUILIBRE DURABLE, de conserver en permanence à l'esprit un souci de transversalité, c'est à dire que économie, société et environnement sont étroitement imbriqués. En conséquence, des représentants de chaque collège devront participer à tous les groupes de travail.
- Pour raison d'efficacité, que chaque président de groupe soit un membre du bureau.
- De constituer 4 groupes de travail comme suit :

Groupe N° 1 : Connaissance et Fonctionnement du milieu (orientations 1 et 3)

- Etablir le bilan des connaissances du milieu d'un point de vue physique, chimique, biologique, géologique en prenant en compte le changement climatique, la submersion marine, l'érosion du littoral, l'augmentation de la population (urbanisation, transports), les pressions anthropiques, etc... En déduire les connaissances manquantes.
- Décrire le fonctionnement écologique lagunaire du Bassin et de son ouvert en prenant en compte la continuité terre-mer (liaison, entre autres, avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne), les rôles écologiques (liaison notamment avec les Réserves et Espaces protégés, l'agence de bassin et les commissions locales de l'eau, le conseil maritime de façade), les pressions anthropiques sur la quantité des afflux d'eaux douces et la qualité des eaux (pollutions). En déduire une proposition de gestion intégrée des différents usages.

Groupe N° 2 : Préservation, Restauration, Gestion cohérente (orientations 2, 3, 4, 5)

- Evaluer quantitativement et qualitativement le patrimoine naturel et son évolution dans le temps.
- Définir les observatoires et bâtir les méthodes de suivi à long terme du patrimoine naturel permettant notamment de préparer des mesures de conservation ou de restauration, en s'appuyant sur les inventaires (ZNIEFF, ZICO...) et les réglementations (NATURA 2000, OSPAR, etc.).
- Déterminer l'impact des activités anthropiques sur la biodiversité et les ressources naturelles.
- Appréhender les fonctions écologiques des milieux notamment des marais maritimes et des domaines endigués: rôle de nourricerie, apports de matières nutritives, rôle contre la submersion marine, épuration des eaux, etc.
- Préparer avec l'ensemble des acteurs et des gestionnaires les actions à mener pour rétablir la qualité des eaux sur l'ensemble du Parc.

Groupe N° 3 : Activités, Usages, Identité Maritime (orientations 4, 5, 6)

- Pêche et Conchyliculture : Etablir un bilan des ressources puis définir des pratiques permettant de pérenniser ces professions historiques tout en préservant le patrimoine culturel et l'Environnement.
- Urbanisme lié à l'afflux de population permanente et touristique : En particulier évaluer l'impact à moyen et long terme du tourisme sur les paysages et l'Environnement (en particulier la biodiversité) et proposer un tourisme adapté à l'esprit du lieu (identité maritime) et à sa fragilité.
- Activités nautiques : Etablir un bilan le plus précis possible de l'impact des différentes activités sur l'économie (industries nautiques) et l'Environnement (maritime et terrestre) et en déduire une réglementation basée sur les bonnes pratiques.
- Activités de loisirs autres : chasse, pêche, pêche à pied, etc. : Evaluer leur impact et en déduire un guide des bonnes pratiques.

Groupe N° 4 : Histoire, Culture, Education (orientations 5, 6, 7)

- Etablir un bilan historique et culturel du Bassin et en déduire les menaces pesant sur son patrimoine culturel et environnemental.
- Développer des méthodes et moyens pour sensibiliser l'ensemble des usagers, en particulier mais pas seulement les touristes, à la fragilité du milieu.
- Proposer dans l'ensemble des établissements scolaires une éducation à l'Environnement spécifique au Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Résultats : La synthèse des travaux des groupes de travail devrait constituer l'épine dorsale du plan de gestion qu'il restera à transformer en plans d'actions annuels.

Le 29 avril 2015